

N°ARR2023-254	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Direction des Travaux des Assemblées de la Citoyenneté et des Affaires Juridiques

Objet : Arrêté de délégation de pouvoirs de police, d'une partie des fonctions de Maire et de signature à Monsieur Claude CHAUVET, dixième adjoint au maire en charge du cadre de vie, des travaux, de la transition énergétique, de la mobilité urbaine et de l'entretien du patrimoine communal

Le Maire de la ville de Sevrans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants;

Vu la délibération n°2 du 3 juillet 2020 fixant à 13 le nombre des adjoints au Maire;

Vu le procès verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Claude CHAUVET, dixième adjoint au Maire en date du 3 juillet 2020;

Vu l'arrêté n°2155/2020 du 6 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs de police, d'une partie des fonctions du Maire et de signature à Monsieur Claude CHAUVET, dixième adjoint au maire délégué à "cadre de vie, travaux, transition énergétique, mobilité urbaine et entretien du patrimoine communal"

Considérant qu'il il a lieu dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale de réviser les délégations de signature de Monsieur Claude CHAUVET, dixième adjoint au Maire.

Arrête,

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2155/2020 du 6 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs de police, d'une partie des fonctions du Maire et de signature à Monsieur Claude CHAUVET, dixième adjoint au Maire est remplacé par les dispositions suivantes :

" **ARTICLE 2 :** La délégation de fonctions ainsi consentie n'emporte délégation de signature dans les domaines énumérés à l'article 1er que pour les actes suivants :

- Acte relatif à la police des funérailles;
- Actes relatifs aux mesures provisoires à l'encontre d'une personne dont le comportement relève des troubles manifestes et qui présente un danger pour la sûreté des personnes
- Actes relatifs aux mariages et toutes pièces y afférentes

ARR2023-254 - Arrêté de délégation de pouvoirs de police, d'une partie des fonctions de Maire et de signature à Monsieur Claude CHAUVET, dixième adjoint au maire en charge du cadre de vie, des

- Demandes de subvention
- Arrêtés relatifs aux fonctions déléguées
- Correspondances relatives aux fonctions déléguées
- Lettres, documents et dossiers rédigés, élaborés aux fins de mise en place d'actions favorisant le développement des politiques déléguées, la collecte d'idées, de projet, leur analyse, leur faisabilité et intérêt pour la collectivité, les enfants les familles"

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Article 3 : Cet arrêté :

- sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre de contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. Le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé

Fait à Sevrans. **23 MAI 2023**

 **Le Maire,**

Stéphane BLANCHET